PROCÈS VERBAL DE LA 43ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CERF DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA, TENUE LE 24 AVRIL 2022 À 13H00 À LA POLYVALENTE FORIMONT DE CAUSAPSCAL SITUÉE AU 145, RUE ST-LUC À CAUSAPSCAL

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée
3. Constatation de la régularité de l'avis de convocation et vérification du quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Mot du président et présentation des membres du conseil d'administration
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2021
7. Formation du comité d'élection et ouverture des mises en candidature
8. Présentation des états financiers 2021
9. Présentation du rapport d'activités 2021
10. Présentation de la tarification 2022
11. Pause
12. Informations générales
    a. Bilan de la situation de la pêche
    b. Bilan de la situation de la chasse
    c. Bilan de la protection de la faune
    d. Dossiers foresterie et voirie
    e. Présentation de la politique sur les groupes de chasse
    f. Nouvelles modalités d'enregistrement
13. Période de questions et propositions de l'assemblée
14. Élections
    a. Fermeture des mises en candidatures
    b. Présentation des candidats
    c. Élections
    d. Nomination de l'exécutif par le C.A.
15. Remerciement et mot de clôture
16. Levée de l'assemblée

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée

M. Réjean Gagné, président, accueil les participants à l'assemblée générale annuelle 2022. Ce dernier souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'ouverture de l'assemblée à 13h01.

2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Résolution AGA 22-001
Sur la suggestion de M. Réjean Gagné, il est proposé par Mme Céline Levesque, appuyé de M. Gérard Bérubé, que M. Daniel Lamarre soit nommé président d'assemblée.
UNANIME

Résolution AGA 22-002
Sur la suggestion de M. Réjean Gagné, il est proposé par Mme Céline Levesque, appuyé de M. Gérard Bérubé, que Mme Josée Richard soit nommée secrétaire d'assemblée.
UNANIME

3. Constatation de la régularité de l'avis de convocation et vérification du quorum

Le président d'assemblée, M. Daniel Lamarre fait la vérification de la régularité de la tenue de l'assemblée : avis de convocation et quorum (règlements généraux articles 8.01, 8.02, 8.04, 8.05, 8.06 et 8.07).

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution AGA 22-003
Suite de la lecture de l'ordre du jour par Mme Chantale Gagné, directrice, il est proposé par Mme Caroline Fillion, appuyé de M. Steve Bélanger d'accepter l'ordre du jour, tel que remis à tous.
UNANIME

5. Mot du président et présentation des membres du conseil d'administration

M. Réjean Gagné annonce qu'il y aura des gros changements à venir sur la Zec avec la venue du nouveau plan de gestion à l'orignal en 2024. L'objectif est d'assurer une relève.

Présentation du conseil d'administration :

M. Réjean Gagné, président
Mme Gisèle Beauchemin, vice-présidente
M. Jean-Marc Gignac, secrétaire-trésorier - sortant
M. Gilbert Ouellet, administrateur exécutif - sortant
M. Harold Dancause, administrateur - sortant
M. Jean-Marie Kabera, administrateur
M. Pierre Thibault, administrateur - sortant
M. Camil Didier, administrateur - sortant
M. Rosaire Lajoie, administrateur

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2021

Mme Chantale Gagné, directrice, fait le suivi du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2021 et apporte quelques correctifs et précisions.

Résolution AGA 22-004
Il est proposé par M. Martin Grenon, appuyé de M. Carol Morin d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale du 3 avril 2021.
UNANIME

7. Formation du comité d'élection et ouverture des mises en candidature

Président du comité d'élection
Résolution AGA 22-005
Il est proposé par Mme Geneviève Chiasson, appuyé de M. Harold Dancause, que M. Guylain Raymond soit nommé président du comité d'élection. M. Raymond accepte.

Secrétaire du comité d'élection
Résolution AGA 22-006
Il est proposé par Mme Geneviève Chiasson, appuyé de M. Harold Dancause, que Mme Josée Richard soit nommée secrétaire du comité d'élection. Mme Richard accepte.

Scrutateurs
Résolution AGA 22-007
Il est proposé par Mme Geneviève Chiasson, appuyé de M. Harold Dancause, que M. Guylain Raymond trouvera ses scrutateurs au besoin.

M. Guylain Raymond, président d'élection, déclare l'ouverture des mises en candidature à 13h17. Il précise que la fermeture de celle-ci se fera après le point quatorze et invite les gens intéressés à se procurer un formulaire de mise en candidature.

8. Présentation des états financiers 2021

M. Christian Gendron, c.a. représentant de MALETTE, Société en nom collectif, présente les états financiers pour l'exercice compris entre le 1er décembre 2020 et le 30 novembre 2021.

Commentaires et questions :
Aucune question, ni commentaire en provenance de l'assemblée

9. Présentation du rapport d'activités 2021-2022

Mme Chantale Gagné, directrice, fait un résumé du rapport d'activités et avise les membres que ce dernier est disponible sur le site Internet. Elle profite de l'opportunité pour sensibiliser les membres présents à l'importance de penser à la relève, ce que chacun espère laisser aux générations futures et que des choix difficiles, voir déchirants devront être pris par les membres dans les années à venir.

10. Présentation de la tarification 2022

Mme Chantale Gagné, directrice, fait la présentation de la tarification 2022. Le conseil d'administration a fait un gros travail pour la mise à jour de la tarification. Le forfait circulation augmentera de 5%, la carte de membre de 17%, le camping avec électricité de 10%, la location de quai de 5%, le camping rustique été ou automne de 28%, le camping rustique annuel de 84,5%, les sites de remisage de 37,5%. Les autres droits pour les non-membres : augmentation au maximum prévue par la loi.

Commentaires et questions :

M. Gérard Bérubé émet le commentaire qu'il s'agit d'une belle administration ainsi qu'une belle présentation.

11. Pause

La pause de 10 minutes a été reporté après le point 12. b.

12. Informations générales

a. Bilan de la situation de la pêche

Mme Élise Roussel-Garneau, biologiste au Ministères des Forêts, de la Faune et des Parcs, en remplacement de M. Nicolas Bradette, dresse le portrait général. Au niveau provincial, il y a une diminution de l'omble de fontaine depuis les années 2000. Mme Roussel-Garneau expose la situation pour certain des plans d'eau de la ZEC. La diminution du Lac Casault a été constatée en 2013-2014. Suite à la séparation du lac Casault et du lac Causapscal en 2018, il est possible de bien suivre l'état de ces plans d'eaux séparément. Les nouvelles modalités du lac Causapscal, diminution du quota journalier à 5 truites ainsi que la pêche à la mouche seulement, ont contribué à l'augmentation de l'effort sur le Lac Casault. Au niveau du succès, le nombre de capture par le nombre de jours pêche est relativement stable mais on constate une pente descendante. Voici quelques modalités qui pourraient être envisagées pour protéger la pérennité du Lac Casault :

- Quota journalier versus de la zone
- Quota annuel : fermer le lac une fois le quotas atteint
- Période : date fixe pour la fermeture
- Engin : modifier exemple à la mouche
- Tirage au sort

Au niveau du lac Huit mille, depuis 2000 le nombre de prises ainsi que l'effort sont en diminution. En 2021, le lac Huit mille a été contraint de fermer. À la suite de la réfection de la passe migratoire, financée en totalité par le CN, le lac Huit mille ouvrira en 2022 avec un quota journalier de 5 prises et un quota annuel de 500. La pêche sera autorisée le samedi seulement. Tout comme que pour les lacs Casault et Causapscal, un suivi serré des prises assurera la survie du lac.

Commentaires et questions :

M. Pierre Boudreau: Quelles sont les causes de cette chute drastique de l'omble de fontaine ?
Mme Élise Roussel-Garneau répond que différents facteurs sont en cause, à l'échelle provinciale, dont les changements climatiques (avec la hausse des températures occasionnant une augmentation de la température de l'eau), la surexploitation des plans d'eau ainsi que les coupes forestières. Plus spécifiquement en ce qui concerne le lac Huit mille, Mme Roussel-Garneau laisse le soin à son collègue, M. Bradette, d'apporter la réponse.

M. Donald Boudreau : Depuis longtemps, la solution de procéder à de l'ensemencement n'a jamais été envisagée au lac Huit mille.
Mme Élise Roussel-Garneau répond que les critères et directives sont de faire un repeuplement (ne pas utiliser des truites domestiques).
Mme Chantale Gagné enchérie que les truites ensemencées proviendront des œufs du lac Huit mille seulement.

M. Jimmy Paquet Tremblay : Est-ce que des tests d'eau sont réalisés?
Mme Roussel-Garneau répond qu'effectivement des tests d'eau ainsi que des profils physico-chimiques sont effectués.
Mme Gagné ajoute que les analyses d'eau sont faites à tous les ans avec l'Organisme de Bassin Versant Matapédia-Restigouche (OBVMR). Étant donné que les tests sont concluants, il est possible de réouvrir cette année. Encore une fois, le quota de 500 prises est conservateur.
M. Jean-Marc Gignac, administrateur, ajoute le commentaire qu'ils attendent de voir si la passe migratoire va bien fonctionner pour revenir sur l'enjeu du quota.

M. André Lavoie : Pourquoi nous laissons la pêche ouverte au ruisseau de la branche sud?
Mme Gagné propose à M. André Lavoie d'apporter cette recommandation aujourd'hui au CA pour que les administrateurs puissent étudier cette avenue en séance.
Mme Roussel- Garneau poursuit qu'avec l'état du lac Causapscal, qui a des données uniques depuis 2018, il y a une diminution du rendement par rapport à 2020 suite à l'adoption des nouvelles modalités par le CA. Pour les autres plans d'eau, un suivi serré des prises feront en sorte de fermer les lacs plus rapidement. La saison dernière a connu des températures chaudes faisant en sorte que les poissons se regroupent tous au même endroit. L'option de mettre des dates de fermeture fixes pourraient être adoptée comme solution.

b. Bilan protection de la situation de la chasse

Mme Élise Roussel-Garneau dresse le portrait des différentes chasses.

Ours : L'objectif est de récolter selon la densité. L'augmentation des chasseurs en 2020-2021 ainsi que le service de guide de chasse ont fait en sorte qu'il y a eu plus de récoltes. Comme l'ours est un animal qui se reproduit seulement à tous les 2 ans et que ses activités sexuelles sont tardives, il est donc plus vulnérable à la surexploitation.

Cerf : Seulement 1 à 2 cerfs mâles sont récoltés annuellement (0 permis de femelle octroyé). Comme les quantités de neige sont abondantes à Causapscal par rapport à l'ensemble de la province, ce facteur explique qu'on ne retrouve pas beaucoup de cerfs sur le territoire. Comme la pression de chasse est faible : le succès augmente.

Orignal : Le tirage au sort pour le permis femelle permet une stabilité de la récolte. Dans les années 2000, le succès était plus élevé. En 2013-2014, une moyenne d'environ 50% de succès. Présentement, il y a tendance à diminution. Dû à l'augmentation de la fréquentation, depuis 1996, il y a une hausse du nombre de jours chasse. En 2021, il y a eu une augmentation significative. Étant donné que les dates de chasse à l'arc et arbalète tombent directement durant la période du rut, cet indicateur peut expliquer en partie cette augmentation. Au niveau du ratio femelle adulte, il augmente et redescend selon le nombre de permis octroyé. Avec un suivi serré, la gestion du permis femelle permet d'avoir un impact significatif. Le succès au niveau du mâle adulte augmente légèrement. La densité de chasseurs sur la Zec Casault, comparativement à la zone 1, a atteint 2 chasseurs au km2 en 2021 (comparativement 1,2 chasseurs au km2 sur la zone 1). Au niveau du rendement, on parle d'une moyenne de 0,25-0,30 orignaux au km2 (comparativement à 0,15 orignaux au km2 sur la zone 1). Les données au niveau des Zec sont stables à l'exception de la fréquentation accrue sur la Zec Casault. Mme Roussel-Garneau recommande une nouvelle méthode : un suivi annuel de récolte combiné avec un suivi du nombre d'orignaux observés.

<u>Commentaires et questions :</u>

M. Francis Lee : Combien de femelles devraient être récoltées pour atteindre le ratio idéal?
Mme Roussel-Garneau explique le ratio 50%-60% femelle par 100 mâles adultes est celui ciblé. Après calcul, Mme Roussel-Garneau répond qu'idéalement, l'année dernière, 98 femelles auraient dû être abattues (contrairement à 71 femelles en 2021, avec 160 permis femelles émis sur un total de 275 abattages).

M. Jimmy Paquet Tremblay : Pourquoi le permis de femelle n'est pas attribué à l'ensemble du groupe et non spécifiquement à l'individu?
Mme Élise Roussel-Garneau répond que des options seront effectivement discutés dans le plan de gestion de l'orignal dont cette avenue.
Mme Chantale Gagné ajoute que nous devrions avoir des discussions sur le plan de gestion entre les mois de mai et juillet. Pour ensuite avoir une consultation publique et finalement obtenir une prise de décision. Une présentation sommaire a été fait par Zec Québec mais ils ne prenaient pas de question.

M. Louis-Paul Carrier : Partage ses inquiétudes au niveau du débalancement des femelles, il parle d'observations de 4 femelles ensemble sans aucun veau.
Mme Élise Roussel-Garneau explique que depuis le dernier recensement en 2017, il y a eu une augmentation des permis femelle (le sexe ratio par rapport à la femelle). Il faut valider la notion de densité à savoir si elle diminue ou elle reste stable, s'il y a une augmentation de la fréquentation et si la densité se maintien dans le temps. Advenant une diminution de la population, il y aura une diminution des permis autorisés. À noter que les permis femelles de la Zec sont exclusivement à la Zec (et non à l'ensemble de la zone 1).

M. Pierre Boudreau : À la suite de la question de M. Francis Lee, il y a un manque de prélèvement de femelles sur la Zec avec 71 l'année dernière alors qu'il devrait être à 98.

Mme Élise Roussel-Garneau explique qu'il faut valider si la densité est suffisante, car nous devons faire attention à la surexploitation. Il y a présentement une hausse de la pression des chasseurs alors nous devons rester stable dans la gestion pour ne pas obtenir un « sexe ratio plus » faible.

M. Claude Tremblay : Il faudrait que les chasseurs qui obtiennent un permis femelle aient l'obligation d'abattre une femelle.
Mme Élise Roussel-Garneau répond que cette méthode contrevient à la règle provinciale « au droit de chasse ».
M. Daniel Lamarre, président d'assemblée, ajoute que cette demande est une fin de non-recevoir.

M. Guillaume Lavoie : Dans le plan d'aménagement du territoire forestier, est-ce qu'on analyse l'ensemble des coupes pour assurer les bandes de régénérations ? Exemple : On pourrait laisser une bande de feuillus juste à côté de la coupe.
Mme Roussel-Garneau répond qu'il y a des projets en cours pour effectivement mettre des secteurs propices à la régénération. Des travaux sont à venir sur le territoire déjà lourdement touché par la TBE. Des recommandations seront émises pour favoriser la régénération naturelle.

M. Martin Allard : Est-ce que nous avons des statistiques sur la santé de nos orignaux?
Mme Roussel-Garneau explique que l'année 2018 aura grandement affectée les orignaux par les tiques. Depuis 2012, les résultats sur la tique varient d'un territoire à l'autre. Les observations conclues que les étés secs et chaudes font mourir les tiques. Contrairement à un automne tardif et un printemps hâtif qui occasionnent beaucoup de tiques. En 2019, sur la réserve Rimouski, 24 colliers ont été mis sur des veaux. Le but est de voir le taux de survie par ceux infestés par la tique ou autre mortalité. Ceci va permettre de donner un « taux portrait ». En 2024, ils auront des résultats. Ils pourront donc développer des indicateurs au niveau des climats.

Pause
Pause de 10 minutes

c. Bilan de la faune

Mme Vicky Gauvin, sergente à la protection de la faune, et son collègue M. Patrick Richard Cummings font une synthèse des divers évènement survenus sur le territoire de la Zec en 2021. Il y a eu 150 heures d'effectuées par les agents de protection de la faune en 2021, comparativement à 1500 heures pour les assistants. Avec un total de 12 infractions.

Commentaires / Questions :

M. Martin Allard : Il expose la problématique de la « chasse autochtone » observée sur la Zec le soir et la nuit.

M. Patrick Richard Cummings explique qu'il y a des ententes avec la Réserve faunique de Dunière. Actuellement, les agents n'ont pas de pouvoir réel mais sont conscients que depuis les 4-5 dernières années, il y a effectivement de la « chasse autochtone » sur le territoire de la Zec. M. Richard Cummings précise qu'ils ont tout de même une bonne entente avec la nation Micmac. Il demande leur collaboration pour ne pas chasser près des chalets. M. Richard Cummings invite les membres que s'ils notent des comportements douteux de communiquer avec les agents de protection de la faune et qu'il est important d'avoir les informations suivantes : date, heure et évènement.

Commentaires / Questions :

M. Francis Lee : Demande si le quota pour les autochtones sont respectés?
L'agent Richard Cummings explique que chaque abattage est enregistré auprès de la communauté. Les traités sont signés donc les agents n'ont pas le pouvoir de valider. Les agents ont le mandat d'appliquer la règlementation. En cas de doute, M. Richard Cummings précise, encore une fois, que les gens peuvent communiquer avec le service de protection de la faune en détenant les informations suivantes : date, l'heure et l'évènement.

d. Dossiers foresterie et voirie

Voirie
M. David Morin, coordonnateur aux activités terrain, dresse un portrait des travaux réalisés et ceux à venir.

Foresterie
L'enjeu foresterie est au cœur des préoccupations dû au ravage de la TBE (la tordeuse des bourgeons de l'épinette) en plus des coupes régulières. M. Morin dresse un topo des discussions entretenues avec le ministère pour saisir concrètement les coupes à venir versus les préoccupations fauniques.

e. Présentation de la politique sur les groupes de chasse

Mme Chantale Gagné, directrice, présente une nouvelle politique, concernant les groupes de chasse, qui a été adoptée par le CA. Cette politique, fortement recommandée, sert à simplifier le côté administratif en nommant un responsable du groupe de chasse pour la gestion des aspects suivants : l'enregistrement du groupe, les plaintes, les coupes forestières qui peuvent être dans le secteur.

Commentaires / Questions :

Mme Jacynthe Bouchard : Étant donné la superficie de la Zec et la pression de chasse actuelle sur le territoire : est-ce qu'il pourrait y avoir un maximum de chasseur permis?

M. Patrick Richard Cummings, agent à la protection de la faune, répond que cet enjeu revient à la Zec. L'option d'une chasse contingentée avec tirage au sort pourrait être envisagée comme alternative à la problématique du ratio de chasseurs présents sur la Zec.

f. Nouvelles modalités d'enregistrement

Mme Chantale Gagné, directrice, explique la nouvelle règlementation concernant le mode d'enregistrement (circulation) sur le territoire de la Zec.

M. Patrick Richard Cummings, agent à la protection de la faune, explique l'importance de l'enregistrement sur le territoire.

Commentaires / Questions :

M. Louis-Marie D'Anjou : Demande des précisions sur cette nouvelle règlementation.
Mme Chantale Gagné précise que cette règlementation concerne la circulation seulement (à ne pas confondre avec la chasse ou la pêche).

M. Gérard Bérubé : Explique comment lui procède lorsqu'il entre sur le territoire.
Mme Gagné confirme que la méthode utilisée par M. Bérubé est règlementaire.

M. Jimmy Paquet Tremblay : Est-ce qu'il sera possible éventuellement de s'enregistrer en ligne pour circuler sur la Zec?
Mme Chantale Gagné explique que oui il sera possible de s'enregistrer en ligne grâce à l'implantation d'un guichet à l'entrée de la Zec (barrière du Casault). C'est un premier guichet et d'autres pourront être installés ultérieurement.

13. Période de questions et propositions de l'assemblée

1 M. Francis Lee, porte-parole d'un groupe de membres, s'adresse aux représentants de la direction, aux agents de protection de la faune ainsi qu'au Ministères des Forêts, de la Faune et des Parcs et demande le vote pour les propositions suivantes :

1) Lorsqu'un chasseur obtient un permis de femelle, que le groupe de 3 chasseurs soit formés avant le début de l'activité de chasse, que le permis femelle soit un permis de groupe et que le groupe ait l'obligation d'abattre une femelle.

Mme Élise Roussel-Garneau répond que le « partage » du permis femelle est recevable mais l'obligation d'abattre une femelle contrevient au « droit de chasse » donc non recevable.

Mme Marie-Pierre Guénette propose de passer au vote pour ces deux enjeux, même si pour l'instant, l'obligation d'abattre une femelle n'est pas recevable. Advenant, le cas où la règlementation changerait dans le futur, les membres auront déjà votés.

A. Proposition pour que le permis femelle soit un permis de groupe et non à un seul chasseur :

Proposé par M. Francis Lee
Appuyé par M. Daniel Chiasson
Résultat du vote : **Pour**

B. Obligation d'abattre une femelle lorsqu'un chasseur à un permis femelle :

Proposé par M. Francis Lee
Appuyé par Marie-Pierre Guénette
Résultat du vote : **Contre**

2) Dans le but d'assurer la pérennité de la ressource, abolir la chasse au veau ou ajouter un tirage au sort pour le veau (comme pour la femelle).

Proposé par M. Francis Lee
Appuyé par M. Steve Bélanger
Résultat du vote : **Pour**

Mme Élise Roussel-Garneau répond qu'un tirage au sort pour « orignal sans bois » pourrait effectivement être une alternative envisageable. Le tirage du permis femelle pourrait aussi être avec les veaux : Femelle et orignaux sans bois. Mme Roussel-Garneau va valider auprès du Ministère au niveau de la règlementation.

3) M. Lee propose que pour abattre un mâle adulte, ce dernier doit avoir un minimum de quatre cornes.

Proposé par M. Francis Lee
Appuyé par M. Daniel Frenette
Résultat du vote : **Contre**

4) Diminuer le nombre de jours de chasse à la carabine à 7 jours, soit du samedi au vendredi (comparativement à 9) et celle à la poudre noire à 2 jours, soit le jeudi et le vendredi (comparativement à 4).

Proposer par M. Francis Lee
Appuyé par M. Alain Desrosiers
Résultat du vote : **Contre**

Mme Élise Roussel-Garneau précise qu'avec le plan de gestion de l'orignal à venir, ils essaient de simplifier la règlementation et qu'il va y avoir des propositions.

5) Que les groupes de chassent soient enregistrés avant le début de la chasse et qu'il n'y ait plus de changements possibles une fois la chasse débutée.

Proposé par M. Francis Lee

Appuyé par Mme Marie-Paule Lavoie
Résultat du vote : **Pour**

6) Que les auxiliaires de la faune et/ou agent de la faune, aient le pouvoir d'enregistrer les orignaux directement au chalet (en forêt).

Proposé par M. Francis Lee
Appuyé par M. Kevin Bélanger
Résultat du vote : **Pour**

Mme Vicky Gauvin, sergente protection de la faune, explique qu'étant donné qu'ils ont peu d'effectifs comparativement à la superficie du territoire, c'est difficile pour eux d'assurer cette demande. Il faudrait voir la possibilité avec les auxiliaires. Mme Gauvin explique qu'il est dorénavant possible d'enregistrer les gibiers en ligne.

M. Patrick Richard Cummings confirme que les agents ont le pouvoir de procéder à l'enregistrement mais, tout comme l'a mentionné précédemment Mme Gauvin, ils sont seulement 5 agents pour couvrir un vaste territoire autre que la Zec. Il précise que dans certaines Zecs, les auxiliaires de la faune ont le droit de procéder à l'enregistrement. M. Richard Cummings précise que même si les gens enregistrent leur gibier en ligne, ils ont l'obligation de le mentionner à la Zec.

7) Que le nombre de permis passe à 4 permis par orignal à condition que sur le territoire libre (vacant) il passe à 3.

Proposé par M. Francis Lee
Appuyé par M. David Morin
Résultat du vote : **Contre**

Mme Élise Roussel-Garneau explique qu'il s'agit effectivement d'une belle initiative d'augmenter à 4 permis par orignal. Cependant, la Zec n'a pas de pouvoir sur la règlementation du territoire libre.

8) Que la Zec interdisse la chasse au petit gibier, à l'arme à feu, durant la période de chasse à l'arc-arbalète.

Proposé par M. Francis Lee
Appuyé par M. Martin Allard
Résultat du vote : **Pour**

9) Qu'il y ait un quota de pêche annuel par individu (en plus du quota annuel du lac).

Proposé par M. Francis Lee
Appuyé par M. Carol Morin
Résultat du vote : **Pour**

10) Que la Zec ait un champ de tir

Proposé par M. Francis Lee
Appuyé par M. Marcel Tremblay
Résultat du vote : **Pour**

M. Patrick Richard Cummings répond que c'est la GRC qui a la gestion des champs de tir.

M. Gérald Mc Mullen spécifie qu'à la Zec du Bas-St-Laurent ils ont l'obligation d'aller tirer avant la chasse.

Mme Élise Roussel-Garneau apporte la précision qu'il s'agit de tir pour ajuster les armes (et non pas de précision).

2 M. Francis Morin propose que le ruisseau menant au lac Huit mille soit fermé à la pêche le temps que le lac « revienne en santé »

Proposé par M. Francis Morin
Appuyé par Mme Caroline Fillion
Résultat du vote : **Pour**

3 M. Jimmy Paquet-Tremblay demande qu'il y ait un service de chien de sang pour les membres de la Zec.

Mme Chantale Gagné a répondu que le CA travaille actuellement sur ce dossier.

4 M. Jean-Marc Gignac propose que pour abattre un orignal mâle adulte, ce dernier doit avoir un minimum de 2 cornes.

Proposé par M. Jean-Marc Gignac
Appuyé par M. Daniel Chiasson
Résultat du vote : **Contre**

5 M. David Morin demande que l'enregistrement en ligne des abats soit aboli.

Mme Élise Roussel-Garneau mentionne que cette proposition est non recevable.
Mme Chantale Gagné ajoute qu'il existe déjà une résolution du CA en ce sens et que la lettre a été envoyée au ministre début 2020 : sans succès.

14 <u>Élections</u>

a. Fermeture des mises en candidatures

M. Guylaine Raymond, président des élections, déclare la fermeture des mises en candidatures à 16h35.

b. Présentation des candidats

M. Jean-Marc Gignac
M. Carol Morin
M. Francis Lee
M. Camil Didier
M. Harold Dancause

c. Élections

Le nombre de mises en candidature (5) étant le même que le nombre de sièges sortant (5) : aucune élection n'est nécessaire.

d. Nomination de l'exécutif par le CA

Le nouveau CA se compose ainsi :

Président	M. Réjean Gagné
Vice-président	M. Harold Dancause
Secrétaire-trésorier	M. Jean-Marc Gignac
Administrateur à l'exécutif	M. Francis Lee
Administrateurs	Mme Gisèle Beauchemin
	M. Jean-Marie Kabera
	M. Rosaire Lajoie
	M. Carol Morin
	M. Camil Didier

15 Remerciement et mot de clôture

M. Réjean Gagné remercie tous les membres d'être venus et est très heureux d'être à nouveau en présentiel.

16 Levée de l'assemblée

Résolution AGA 22-008
Il est proposé par Mme Caroline Fillion, appuyé de M. Martin Grenon, de lever l'assemblée à 16h43.

133 membres
9 invités

Tirage des prix de présence

	Prix	Commanditaire	Valeur	Gagnant
1	Forfait Zec Casault	Zec Casault	435 $	M. Alain Lepage
2	Arbalète	Accros plein air	400 $	M. Marcel Grenon
3	Fouet à essence	André Hallé et fils	210 $	M. Guillaume Pineault
4	Veste de Sauvetage	Sports Max Pointe-à-la-Croix	100 $	M. Guy Gagnon
5	Siège bateau	Pronature Amqui	40 $	M. Alain Gagnon
6	Scie à batterie	FM Sport Amqui	200 $	Mme Sylvie Boily
7	Sauce, épices Pat BBQ, siège et casquette	Aqua Zone Pronature Amqui Club de broderie un à la fois	65 $	M. Mario Jenkins
8	Sauce, épices Pat BBQ, sac de transport et casquette	Aqua Zone Pronature Amqui Club de broderie un à la fois	70 $	M. Éric Roussel
9	BBQ	BMR Causap	75 $	M. Lorenzo Grenon
10	Canne à pêche, étui et chandail	Zec Casault Club de broderie « un à la fois »	95 $	Mme Marie-Paule Lavoie
11	Canne à pêche, étui et chandail	Zec Casault Club de broderie « un à la fois »	95 $	M. Guillaume Lavoie
12	Casque VTT	Sport Max Pointe-à-la-Croix	100 $	M. Bermanche Couturier
13	Idéal Mix Produit pour saline	Accros Plein Air	65 $	M. Yvon Thériault
14	Idéal Mix produits pour saline et casquette	Accros Plein Air	45 $	M. Jean-Noël Ayotte
15	Idéal Mix produits pour saline et casquette	Accros Plein Air	45 $	M. André Lavoie
16	Buckhunter produits pour saline	Garage Yvon Desrosiers	50 $	Mme Renée Lajoie
17	Coffre à pêche et gourde	Pronature Amqui	45 $	M. Alain Desrosiers (Ste-Marguerite)
18	Étui à carabine	Zec Casault	40 $	M. Raynald Dumont
19	Ensemble de couteaux	Zec Casault	40 $	M. Jean-Pierre Ruel
20	Lumière frontale	Zec Casault	40 $	M. Roger Valois

21	Ensemble de nettoyage et couteau buck	Zec Casault	55 $	M. Donald Boudreau
22	50.00$ essence et dossard Zec	Les Entreprises George Valois et Zec Casault	80 $	Mme Nancy Bourgeois
23	50.00$ essence et dossard Zec	Les Entreprises George Valois et Zec Casault	80 $	M. Nelson Gagné
24	50.00$ essence et dossard Zec	Les Entreprises George Valois et Zec Casault	80 $	M. Martin Savard
25	50.00$ essence et dossard Zec	Dépanneur Shell chez Laurie et Zec Casault	80 $	M. Raynald Thériault
26	Produits pour saline	Import Export Fourrures	105 $	Mme Marie-Pierre Guénette
27	Banc en bois	Les Ateliers De Chêne Amqui	225 $	M. Louis-Paul Carrier
28	100$ essence Esso	Yvan Tremblay Électrique	100 $	M. Raynald Ouellet
29	Scie à chaîne	Garage Yvon Desrosiers	480 $	M. David Aubry
30	100$ essence Esso	Garage Yvon Desrosiers	100 $	M. Marcel Tremblay
31	Produits pour saline	Import Export Fourrures	105 $	M. Claude Lemieux
32	Montre et Casquette	Mme Odile Roy et M. Claude Tremblay Club de broderie « un à la fois »	100 $	M. Nicolas Lemieux
33	Produits pour saline	Import Export Fourrures	105 $	M. Martin Grenon
34	Produits pour saline	Import Export Fourrures	105 $	M. Gaétan Corneau

M. Jean Dufour a remporté le tirage pour avoir enregistré son orignal à la Zec : Forfait 2035 – Chasse à l’orignal d’une valeur de 393 $.